Cours de la Nouvelle-Orléans.
Succursale : 79 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 24 JUIN 1888.

PETITES ANNONCES.

COUVERTURES nettoyées par le procédé du soufre—Larrieu & Masdot.—Établissement de teinture et de dégraissage à vapeur, 134 1/2 rue Peydras et 64 Royale.
24 juin—1f

LES personnes désirant s'employer comme gardienne d'enfants, femme de chambre et cuisinière en ville ou à la campagne, doivent s'adresser à l'Agence Américaine 120 rue Bourbon.
24 juin—1f

A. B. Phillips, notaire, 5 Comi. Place, peut prêter sur hypothèque de $60 à $90,000.
29 déc—6m

A VENDRE.

A VENDRE—Le magasin de modes bien connu de Mme Villio. 266 rue Chartres, établi depuis 1850. Bonnes raisons données pour la vente.
24 juin—1f

A VENDRE ou à louer, par ordre du propriétaire absent, la maison No 286 rue du Rayon, entre Claiborne et Derbigny ; terrain 3 pieds au-dessus du trottoir, jardin, &c. Conditions libérales.
19 juin—7f

A VENDRE—chez F. A. Mangin, forgeron, No 73 Ste Anne, barrière en fer, balcon, vérandahs coloniales, grilles de tombes, portes et volets, toutes à l'antique.
17 juin—1m

A LOUER.

A LOUER—la maison No 48, rue de Chartres, entre Douane et Bienville. Trois étages, bonne situation, avec water-closets à eau. Prix modéré, avec bail à l'option du preneur. Possession au 1er octobre. S'adresser à FRANÇOIS JUGUE, 38 rue de Chartres
24 juin—3f

DEMANDES.

ON demande—Un bon cheval de famille doux et sans défaut. On ne le prendra qu'autant que le prix sera modéré. S'adresser à G. B. No 511 Post office Box.
19 juin—

ON demande—les fermiers avec leurs familles pour occuper, sans dépense, une grande habitation. S'adresser à "Farmer", 266 rue St. Mary, N. O.
10juin—1m

Avis de présentation de Bills.

Mairie de la Nouvelle-Orléans,
Hôtel de Ville, 9 juin, 1888.

Conformément à l'article 48 de la Constitution, avis est par le présent donné aux membres de la Législature et à l'Assemblée Générale de la Louisiane, pour le rappel de la loi 14 de 1877, et pour la remplacer par une ci qui sera conforme aux recommandations faites par la ville de la Nouvelle-Orléans, réglementant l'industrie des vidangeurs.

JOS. A. SHAKSPEARE, Maire.
10 juin—5 f en 30 j.

Vins est par le présent donné, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, qu'un projet de loi sera soumis à la session de l'Assemblée Général de l'Etat, pour obtenir l'autorisation de poursuivre l'Etat de la Louisiane dans la Cour Civile de District de la Nouvelle-Orléans, pour paiement de ce que l'Etat doit au soussigné.

WM. DURBRIDGE.
29mai—5f en 30 j. 28 mai 1888.

A VIS est ici donné qu'une application sera faite à la session actuelle de la Législature pour décréter une loi pourvoyant aux voies et moyens de drainer, pour la santé publique, les parties de la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Corinne M. Lurtz—Cas de intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Daniel F. Weisz, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
24 juin—24, 29—3 juil.

Succession de Cyrus Chism.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11,642—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles B. Singleton, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
23juin—28,27—1uil 1er

Succession de Martin Hoey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 23,369—Division D. —Attendu que Mme Margaret Hoey a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Martin Hoey, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans les dix jours qu'on trouvera la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS,
19juin—19 23 28 Greffier.

Succession de J. F. Warner.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 23,394.—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henry Warner, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 juin—19 23 28.

Succession de Sidney J. Gilbert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,207—Division C.—Attendu que George E. J. Gilbert a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Sidney J. Gilbert, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 juin—19 23 28

Succession de Amelia Fleitage, veuve de Jules Victor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 22,472.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henry Beckering, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
20 juin—20 24 29

Succession de Veuve José Barba Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 24,366—Division B. —Attendu que Mme Rosa Barba, femme de Antonio Vermala, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Veuve José Barba Sr., décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
23 juin—23,27—1er juil

Succession de Martin Heer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 23,393—Division D. —Attendu que Mme Margaret Hoey a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Martin Hoey, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans les dix jours qu'on trouvera la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
19juin—19 23 28

Succession de J. F. Warner.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 23,394.—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henry Warner, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 juin—19 23 28.

Succession de Sidney J. Gilbert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,207—Division C. —Attendu que George E. J. Gilbert a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Sidney J. Gilbert, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 juin—19 23 28

Succession de Amelia Fleitage, veuve de Jules Victor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 22,472.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles le compte final présenté par Henry Beckering, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
20 juin—20 24 29

Succession de Veuve José Barba Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 24,366—Division B. —Attendu que Mme Rosa Barba, femme de Antonio Vermala, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Veuve José Barba Sr., décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
23 juin—23,27—1er juil

Succession de Pierre Macon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,739.—Division D. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Jean Baptiste Macon, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 juin—19 23 28

Succession de Milton H. Muncy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 22,729—Division D. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qu'ouvrira la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles B. Singleton, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
22juin—22,27—1er juil. Greffier.

Succession de Duncan F. Kenner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,661—Division B. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Maggie D. Kenner et de Jessop L. Brent tous deux exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 juin—19 23 28.

Succession de Mary E. Bonny.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,207—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Pierre Gudefroy Bonny, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
21juin—21,26,30

Succession de Corinne H. Daly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 24,362—Division A.—Attendu que Graham Lurtis a présenté sa pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Corinne M. Lurtz—Cas de intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
23 juin—23 27—1er juil

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Francisco F. Martinez.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,271—Division B. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le deuxième compte présenté par William John Martinez, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS. Greffier.
24 juin—24, 29—3 juil.

Succession de Cyrus Chism.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11,642—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qu'ouvrira la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles B. Singleton, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
23juin—28,27—juil 1er Greffier.

Succession de Martin Hoey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 23,369—Division D. —Attendu que Mme Margaret Hoey a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Martin Hoey, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans les dix jours qu'ouvrira la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19juin—19 23 28

Succession de J. F. Warner.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 23,394.—Division B. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henry Warner, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 juin—19 23 28.

Succession de Sidney J. Gilbert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,207—Division C.—Attendu que George E. J. Gilbert a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Sidney J. Gilbert, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 juin—19 23 28

Succession de Amelia Fleitage, veuve de Jules Victor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 22,472.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles le compte final présenté par Henry Beckering, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
20 juin—20 24 29

Succession de Veuve José Barba Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 24,366—Division B. —Attendu que Mme Rosa Barba, femme de Antonio Vermala, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Veuve José Barba Sr., décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
23 juin—23 27—1er juil

Succession de Pierre Macon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,739.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Jean Baptiste Macon, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 juin—19 23 28

Succession de Milton H. Muncy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 22,729—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qu'ouvrira la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles B. Singleton, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
22juin—22,27—1er juil.

Succession de Duncan F. Kenner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,661—Division B. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Maggie D. Kenner et de Jessop L. Brent tous deux exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 juin—19 23 28.

Succession de Mary E. Bonny.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,207—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Pierre Gudefroy Bonny, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
21juin—21,26,30

Succession de Corinne H. Daly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 24,362—Division A.—Attendu que Graham Lurtis a présenté sa pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Corinne M. Lurtz—Cas de intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
23 juin—23 27—1er juil

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La présente charte a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semi-annuellement (Juin et Décembre) et les grands tirages de nombres simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par le présent, que nous présidons à tous les tirs mensuels et semi-annuels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces grands qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

Grand Tirage Mensuel,

— A —

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 10 JUILLET 1888.

GROS LOT:

$300,000

106,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500,	50,000
200 Lots de	300,	60,000
500 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $500, soit	$50,000
100 Lots de $300,	30,000
100 Lots de $200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit	$99,900
999 Lots de $100,	99,900

3,134 Lots se montant à... $1,054,800

NOTE.—Les billets gagnant des lots capitaux n'ont pas droit à d'autres lots si leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les billets gagnants est garanti par les tirages, est une garantie de la parfaite loyauté ces derniers. Personne ne sera forcé d'acheter. Rappelez-vous que le paiement de tous les billets gagnants est garanti par LES BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par les présidents de ces institutions dont les droits inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Prenez-vous donc des contrefaçons et des fausses annonces.

Ed. Pierre
Président.

P. Lanaux
Commissaire.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Leopold Heidenreich contre Jean Moert.

DUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No. 10,975.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Charles H. Lavillebleuve, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci dessus mentionnée, je vendrai à l'encan, en face de mon bureau, No 90 Passage de la Bourse entre les rues Conti et Bienville, dans le Second District de cette ville, le JEUDI, 5me jour de juillet 1888, à 11 heures a.m., la propriété décrite ci-dessous, à savoir—

Un cheval de fantaisie—un blanc et un brun.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
23juin—23,29—5juillet

VENTES PAR LE SHERIFF.

Vente de meubles de ménage, d'hôtel, etc.

Un dite photographie, de livres, d'outils, d'une montre, d'articles de pêcheur, de substances chimiques, etc.

The Diamond Match Co. vs Geo. W. Hill.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,949—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le 12e jour de juillet 1888, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres—

Un vaste assortiment de meubles de ménage de valeur, comprenant : Un matelas, des sièges, des miars, draps, oreillers, couvertures, nattes, appui ombrelle, cannes, etc.

1 montre en or plaqué—un REEL en argent massif pour pêcheur et autres articles pour pêcheur, etc.

24 volumes et un lot de mappes, une lorgnette d'opéra, etc.

1 boite d'outils de charpentier, 1 banc de travail, 1 boite de substances chimiques, etc.

4 paquets d'instruments de photographie et divers autres articles, etc.

Le tout selon un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
14 juin—14 19 23 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés améliorées de valeur formant le coin de la rue Marais et de la Promenade Carondelet, ainsi que le coin des rues Marais et St-Pierre,

Jean Pierre Carrère vs Giovanni Arata.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 24,424—Division C—En vertu d'un writ de saisi et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 30 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous droits, tonies voies, tous privilèges et toutes dépendances que en dépendent, situé dans le second district de cette ville, dans l'Iiet borné par la Promenade Carondelet, les rues Marais, Piriet et St-Pierre, mesurant ensemble, No 6 de l'Iiet No 54, mesurant, au pied français, 30 pieds de face à la rue St-Pierre, 30 pieds 1 pouce de profondeur sur la Promenade Carondelet, 30 pieds 8 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur et de face à la rue Marais, 85 pieds 9 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne latérale opposée ; le tout conformément à un plan fait par Charles Arpenteur, dépositaire pour référence au bureau de Joseph Cuvellier, notaire de cette ville, et formant la cinquième subdivision de la propriété de Carondelet, ainsi que le coin des rues Marais et St-Pierre.

Acquis par la défendeur, à titre d'achat, de Thomas Arata, par acte passé devant Octave Morel, notaire, le 19 février 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 juin—6 13 20 27—3 7 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un lot de terre de valeur, formant l'encoignure des rues Milan et Pervier, dans l'Iiet borné par les dites rues et celles de Berlin et Prytanée, avec bâtisses et améliorations.

Walter D. Denegre vs H. J. Andrus.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,186—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Huitième District de cette ville, dans l'Iiet borné par les rues Berlin, Milan, Prytanée et Pervier, désigné comme étant le numéro seize cent seize (1616) de l'ordre numérique adopté par A. S. Phelps, voyer, en date du 15 février 1849 et déposé en l'étude de L. B. Kenny, notaire public, à la cession d'effets consentie par Mme Margaret Hoey, en faveur de ses créanciers. Le dit lot de terre No 16 touche au lot No 15 et mesure 30 pieds de face à la rue Milan, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Le dit lot No 16 forme l'encoignure des rues Milan et Pervier, étant la même propriété acquise par Mme Margaret Hoey, épouse John F. Lee, par acte passé pardevant Alphonse V. Philips, notaire en cette ville, le 27 avril 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12 juin—12 19 26—juil 3,10,14.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Charles Gaulon vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 24,086—En vertu d'un ordre de vente émanée de cette Cour, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 30 juin 1888, à midi, de la propriété décrite ci-dessous, à savoir :

Un lot de comptes ouverts, billets, etc., d'après une liste enregistrée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
19 juin—19, 26, 30

L'ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District, Paroisse d'Orléans—Ph. Hoelzel Jr. & Co. et als. vs Hoelzel et de Laude—No 24,124—Division C—Ordre de Cour—Que la pétition annulée et supplémentaire de Ph. Hoelzel Jr. & Co. et al. vs Ph. Hoelzel Jr. et de Laude M. Pasquier, insolvables dans cette affaire, et de Philip Hoelzel Jr. syndic provisoire en cette affaire, demandant la nomination d'un avocat pour représenter des créanciers non en garnison, et pour le renvoi d'une assemblée des créanciers, soit enregistrée.

Que l'ordre dans cette affaire, rendu le 18 mai 1888, soit révoqué quant à la fixation de l'assemblée des créanciers seulement le 4 juin 1888; et que cette assemblée soit assignée au VENDREDI, 5me jour de juillet 1888. Que H. H. Bryan soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents, et que l'ordre du 18 mai 1888 sur tous les autres rapports demeure le même et tel qu'il est amendé pour qu'il soit ainsi conçu : Que la question de bonne foi des pétitionnaires Philip Hoelzel Jr. & Co. et Philip Hoelzel Jr. et Grande M. Pasquier, individuellement et comme tuteur des enfants mineurs, soit acceptée par la Cour au bénéfice des créanciers ; et "et ordonné qu'une assemblée des créanciers soit convoquée devant le Greffier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, le procédural à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, le SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Iiet borné par les rues St-Joseph, St-Charles, Julia et Camp, mesurant vingt-quat e pieds de face à la rue St-Joseph sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent trente pieds trois pouces et deux lignes, et désigné comme lot No 5 (cinq) sur un plan dressé par Thomas Fetinger, arpenteur, en date du 21 mars 1845.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 juin—19 26 juil 3 10 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Camp Spring Mill Co. vs. William C. Stratton

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 23,845—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, des propriétés ci après décrites, à savoir—

Cinq certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et tout ce qui y appartient situés dans le Sixième district de cette ville, dans l'Iiet formé par la rue Magnolia, Constance (anciennement Live Oak), Bellecastle et Dufossat, et désignés comme lots Nos Un, Deux, Trois, Vingt-quatre et Vingt-cinq. Le lot No Vingt-quatre sur un plan dressé par W. Forshey, voyer, et déposé au bureau de C. C. Lafreyère, notaire en cette ville, comme plan No Neuf. Les dits lots Nos Un, Deux et Trois sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun en front trente trente pieds de face à la rue Live Oak, sur une profondeur de profondeur entre lignes parallèles.

Le dit lot numéro Un formant l'encoignure des rues Live Oak et Bellecastle, et les dits lots Nos numéros vingt-sept et vingt-huit sont contigus l'un à l'autre, et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Bellecastle sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le dit lot numéro Un formant l'encoignure de la rue Live Oak, sur cent trente pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le dit lot numéro Un formant l'encoignure des rues Live Oak et Bellecastle, et les dits lots Nos numéros vingt-sept et vingt-huit sont contigus l'un à l'autre, et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Bellecastle sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Lacquéreur assumera le reste de la dette du capital hypothécaire non échue, mais sujette à être appelée en vertu de la Charte et de règlements de la Banque des Citoyens de la Louisiane jusqu'à concurrence de la somme de cinq mille quatre cent soixante dollars ; et il assumera aussi les obligations des actionnaires de la Banque des Citoyens de la Louisiane en vertu de sa Charte et de ses règlements ; et le reste, s'il y en a du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
19 juin—19 26—juil 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur dans le Premier District de cette ville.

F. L. Fontenot vs. Mme Vve Adolphe Julien.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 24,177.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 30 juin 1888, à midi, de la propriété décrite ci-dessous, à savoir :

Un lot de comptes ouverts, billets, etc., d'après une liste enregistrée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
19 juin—19 26—3 10 14 21 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Greenleaf Andrews.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'